

RAPPORT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2024

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* et au nom du conseil municipal, c'est avec plaisir que je vous sou mets le rapport sur le budget de fonctionnement de 2024.

Cette année, l'administration municipale inscrit au budget une augmentation de 5,94 % du compte d'impôt foncier pour les contribuables possédant une maison unifamiliale d'une valeur moyenne de 1 941 400 \$ selon le rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025.

Les Monteroises et Monterois ont été au cœur de nos décisions, et ce, tout en tenant compte du contexte économique difficile et des enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Le budget de fonctionnement 2024 traduit donc les principales priorités suivantes :

- S'assurer d'offrir les meilleurs services aux citoyens en préservant l'équilibre entre la capacité de payer des citoyens et leur satisfaction;
- Nous concentrer sur ce qui est vraiment essentiel pour les citoyens;
- Maintenir une masse salariale équilibrée en conformité avec les conventions collectives et les politiques de la Ville. La création de nouveaux postes d'emploi ou l'ajout de personnel doit répondre à un besoin évident et/ou avoir des retombées positives sur l'offre de services aux citoyens;
- Donner une grande place à des mesures concrètes pour la protection de l'environnement;
- Prendre des mesures pour limiter les impacts des changements climatiques dans les secteurs névralgiques de la Ville, par exemple pour contrer les conséquences des pluies diluviennes, du verglas ou des grands vents;
- Protéger le couvert de la forêt urbaine;
- Revoir le règlement sur les nuisances par le bruit;
- Garantir la sécurité, l'accessibilité et la fluidité de la circulation à travers la ville ainsi qu'au pourtour des chantiers de construction, en déployant des solutions efficaces au niveau des interventions physiques, de la signalisation routière et des communications;
- Mettre en œuvre les recommandations issues des études de circulation, notamment aux abords des écoles;

- Optimiser la fluidité et l'extension du réseau de pistes cyclables sur le territoire de la Ville;
- Limiter le fardeau fiscal des citoyens, en visant une augmentation des taxes municipales de l'année 2024 basée sur les prévisions économiques de l'inflation;
- Assurer une saine gestion financière réaliste et à long terme de la municipalité.

Ainsi, le budget de fonctionnement 2024 de Mont-Royal se chiffre à 130 149 000 \$, en hausse de 4,79 % par rapport au budget 2023. Les facteurs suivants y contribuent, notamment :

- Une augmentation totale de 1 972 200 \$ (soit 2,88 %) des quotes-parts versées à l'agglomération de Montréal pour : les dépenses générales, l'achat d'eau, le service de l'eau, le service de premiers répondants, les dettes de la voirie artérielle, le financement des investissements admissibles à des subventions, le financement des déficits des exercices antérieurs et la contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville de Montréal;
- Les dépenses locales présentent une hausse de 3 947 610 (soit 7,19 %), qui s'explique principalement comme suit :
 - ✓ L'augmentation de la masse salariale;
 - ✓ L'augmentation des coûts reliés aux contrats externes, notamment en raison des facteurs économiques;
 - ✓ L'augmentation du service de la dette;
 - ✓ L'introduction de mesures environnementales, notamment pour l'élimination de la terre excavée.

Au chapitre des recettes, les taxes foncières, les compensations tenant lieu de taxes et la tarification de l'eau demeurent nos principales sources de revenus, s'élevant ensemble à 106,9 M\$ et constituant 86 % de nos revenus totaux. Soulignons que le tarif de l'eau a été haussé de 3,85 % et les frais de réseau relatifs aux compteurs d'eau ont été augmentés de 5 \$.

Pour leur part, les revenus provenant de services rendus et de sources locales totalisent 15,7 M\$ et représentent 13 % des revenus totaux. Mentionnons que les frais d'inscription de la plupart des programmes de sports et de loisirs ont été augmentés entre 5 % et 10 %. Également, les tarifs des permis délivrés par le service d'Aménagement et développement du territoire ont été révisés à la hausse. De plus, la Ville diversifie ses revenus en introduisant une tarification relative aux demandes de permis d'occupation du domaine public.

Finalement, en raison du ralentissement dans le secteur immobilier, nous avons fait preuve de prudence dans les prévisions des recettes des droits sur les mutations immobilières. En revanche, les revenus d'intérêts sont en hausse.

De leur côté, les revenus provenant de transferts gouvernementaux totalisent 1,8 M\$, soit 1 % des revenus totaux.

Finalement, afin de réduire l'impact financier des hausses budgétaires sur le compte d'impôt foncier des résidents, le conseil municipal a décidé d'utiliser 4,4 M\$ des surplus accumulés pour pallier

l'augmentation de la quote-part à verser à l'agglomération de Montréal et pour financer les dépenses locales.

En conclusion, notre engagement demeure d'assurer des services de qualité aux Moneroises et Monerois dans le respect des valeurs de notre municipalité. Or, malgré le contexte économique difficile, nous proposons un budget responsable qui nous permettra de répondre aux besoins des citoyens, de réaliser des projets et de soutenir des initiatives environnementales. Soyez assurés que nous continuerons d'exercer un suivi rigoureux sur les dépenses de l'année 2024 afin de maximiser le rendement de chaque dollar perçu des contribuables.

Le maire,

Peter J. Malouf